Nufarm Trillion®/MD

Turf Herbicide
Herbicide pour Gazon

Solution	Solution
COMMERCIAL	**COMMERCIAL**

GUARANTEE:
2,4-D (present as the dimethylamine salt) . . . 190 g a.e/L
Mecoprop-P (present as the dimethylamine salt) . . . 100 g a.e/L
Dicamba (present as the dimethylamine salt) . . . 18 g a.e/L

GARANTIE :
2,4-D (sous forme de sel de diméthylamine) . . . 190 g e.a./L
Mecoprop-P (sous forme de sel de diméthylamine) . . . 100 g e.a./L
Dicamba (sous forme de sel de diméthylamine) . . . 18 g e.a./L

READ THE LABEL BEFORE USING | **LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

DO NOT FREEZE | ÉVITER LE GEL

REGISTRATION NO: 27972 | NUMÉRO D'HOMOLOGATION 27972
PEST CONTROL PRODUCTS ACT | LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc., 5507 1st Street SE, Calgary, Alberta T2H 1H9 1-800-868-5444
24 Hour Emergency Response Number / Numéro d'urgence 24 heures par jour: 1-800-424-9300

® Registered trademark of Nufarm Agriculture Inc. / MD Marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

10 Litres

8 59362 00182 4

CAUTION POISON
ATTENTION POISON

Nufarm

PRECAUTIONS:
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.
Avoid contact with skin, eyes or clothing.

Personal Protective Clothing and Equipment:
When mixing/loading, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes and protective eye wear (face shield or safety glasses). Rinse gloves before removal. Coveralls should also be worn when open pouring from containers. When handling more than 1395 L per day of Nufarm Trillion Turf Herbicide, workers must also use a closed system.

When applying the dilute spray solution or during clean-up or repairing equipment, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes. Rinse gloves before removal. Gloves are not required during application when applicator is in an enclosed tractor.

Application Using Groundboom Equipment:
Applicators must wear coveralls over a long-sleeved shirt and long pants. Chemical-resistant gloves must also be worn during clean-up and repair activities.

Operator Use Precautions:
- Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily.
- Rinse gloves before removal.
- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the toilet.
- If herbicide penetrates clothing remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product's concentrate.
- After using this product, remove clothing and launder separately, and promptly and thoroughly wash hands and exposed skin with soap and water. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective clothing and equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separately from household laundry.
- After work, remove all clothing and shower using soap and water.

Application Precautions:
- Do not apply during hot, dry spells. Do not mow for at least three days before spraying.
- Do not spray if rain is forecast.
- Apply only when there is little or no hazard from spray drift. Small quantities of the spray, which may not be visible, may seriously injure susceptible crops such as cabbage, cauliflower, beans, turnips, tomatoes and many other broadleaf fruits, ornamentals and vegetables.
- Do not use a sprayer which has contained Nufarm Trillion Turf Herbicide for spraying another pesticide on susceptible crops. Keep in original container. Do not store near seeds, fertilizers, insecticides, fungicides, feed or food.
- Do not contaminate streams, lakes or ponds, irrigation water, water used for livestock or domestic purposes.
- DO NOT FREEZE.

FIRST AID:
If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison center or doctor for further treatment advice.
Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:
This product may cause severe irritation to the eyes and irritation to the skin and mucous membranes.

Overexposure to 2,4-D may cause coughing, burning, dizziness, loss of appetite, weight loss, vomiting, decreased heart rate, shortness of breath, excitement, tenseness, depression, incontinence, cyanosis, muscle spasms, exhaustion, loss of voice or temporary loss of muscle coordination. Other possible effects of overexposure include fatigue, muscle weakness or nausea. Treat symptomatically.

EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS:
For spills or transportation accidents, Chemtrex, 1-800-424-9300.
For health or environmental emergencies, Prosar, 1-877-325-1840.
For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENVIRONMENTAL HAZARDS:
Toxic to birds. Toxic to small wild mammals. Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE. This product will harm other broadleaved plants in the vicinity of the treatment area. If applying this product using a handheld sprayer, do not directly spray or allow the spray to drift onto ornamentals or gardens. Do not spray exposed roots of trees and ornamentals.

LEACHING:
The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g., sand, loamy sand and sandy loam soils) and/or the depth to the water table is shallow.

RUN-OFF:
To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

DISPOSAL:
For Recyclable Containers:
Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

DIRECTIONS FOR USE:
Weeds Controlled: Dandelions, plantain, black medick (yellow clover), buttercup, chickweed, clover, English daisy, ground daisy, ground ivy (creeping Charlie, knotweed, ironweed), poison ivy, ragweed, shepherd's-purse, bedstraw, heal-all, devil's paint brush.

Turf (other than bentgrass): On established turf, apply at the rate of 60 mL per 100 m² in 10 L of water. For larger areas apply at the rate of 5.5 L per hectare in 300 L of water.

For bentgrass: Apply at a half rate - 30 mL per 100 m² in May or late August and September. Slight yellowing will occur but will disappear after about 1 week. Do not overdose bentgrass as damage or kill may occur. Make sure correct rate is applied to the whole area treated. Use 20 L of water per 100 m². When spraying bentgrass use only a one nozzle sprayer. Make sure spray application does not overlap or excess material will be applied to overlapped areas and damage is more likely to occur.

Maximum Application Frequency:
DO NOT apply more than two broadcast applications per season. This does not include spot treatments. For best results apply when weeds are growing quickly, May and early June, and late August and September.

On irrigated or watered areas where weeds are not under drought stress and hard to kill, apply any time. Application during drought or when weeds are under stress will result in poorer control. Do not water turf within 24 hours of application. Do not apply to newly seeded lawns. Wait until after the third mowing. If weed populations do not warrant a broadcast application (e.g., entire lawn), consider spot treatments that target only weedy areas. This product is only effective when applied to the leaves of actively growing weeds. This product will not prevent new weeds - apply only when weeds are present. Grass seed can be safely sown 1 to 2 weeks after application at recommended rate.

Re-entry Interval for Turf:
Do not allow people (other than applicator) or pets on treatment area during application. Do not enter treated areas until spray has thoroughly dried.
DO NOT APPLY BY AIR.

DO NOT apply this product directly to freshwater habitats such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands, estuaries or marine habitats.

DO NOT contaminate irrigation/drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

Field Sprayer Application:
- DO NOT apply during periods of dead calm.
- Avoid application of this product when winds are gusty.
- DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

BUFFER ZONES:
Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Seasonal water bodies require buffer zones if there is water in them during application. Water bodies which do not fill on an annual basis need not be buffered.

Method of application	Crop	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:				
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		Terrestrial habitat
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field sprayer*	Turf in parks	1	1	1	1	5
	Golf courses, established turf or lawn	1	1	2	1	10

*For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 70 %. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 30 %.

NOTICE TO USER:
This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

10-4427

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Vêtements et équipement de protection :
Mélange et chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Une combinaison doit aussi être portée lors du transvasement à ciel ouvert. S'ils prévoient utiliser plus de 1395 L de l'herbicide Trillion pour gazon de Nufarm par jour, les travailleurs doivent également employer un système fermé

Application de la solution à pulvériser diluée, réparation ou nettoyage du matériel, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé.

Application à l'aide d'une rampe au sol :
Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Précautions à prendre par l'opérateur :
- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et se laver à fond; mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteur personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

Précautions pendant l'application :
- Ne pas traiter par période de grande chaleur et de sécheresse. Ne pas tondre pendant au moins trois jours avant de traiter.
- Ne pas traiter quand il y a menace de pluie.
- N'appliquer le produit que si le risque de dérive est faible ou nulle. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisible, peuvent altérer gravement les plantes sensibles, comme le chou, chou-fleur, haricot, navet, tomate et plusieurs autres légumes, fruits et espèces ornementales à feuilles larges.
- Ne pas utiliser de pulvérisateur qui a contenu de l'herbicide de Trillion pour gazon de Nufarm pour appliquer un autre produit antiparasitaire sur les cultures sensibles. Conserver dans le contenant initial. Ne pas conserver près des semences, engrais, insecticides, fongicides, ni de la nourriture humaine ou animale.
- Éviter de contaminer les cours d'eau, lacs ou étangs, l'eau d'irrigation, l'eau destinée au bétail ou aux fins domestiques.
- ÉVITER LE GEL.

PREMIERS SOINS :
En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un center anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Ce produit peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix, une perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :
Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE :
L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux, sable loameux, loam sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT :
Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

ÉLIMINATION:
Contenants Recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :
Mauvaise herbes supprimées : Pissenlit, plantain, lupuline (trèfle jaune), renoncule, stellaire moyenne, trèfle, pâquerette vivace, pâquerette terrestre, lierre terrestre (lierre commun, renouée, vernonie), herbe à la puce, herbe à poux, bourse-à-pasteur, gaillet gratteron, prunelle vulgaire, épervière orangée.

Gazon (autre que agrostide) : Sur le gazon établi, appliquer 60 mL par 100 m² dans 10 L d'eau. Superficies plus grandes: 5,5 L par hectare dans 300 L d'eau.

Agrostide : Appliquer à demi dose, soit 30 mL par 100 m² en mai ou à la fin d'août et en septembre. Il peut avoir un léger jaunissement, mais il disparaîtra après une semaine environ. Ne pas dépasser la dose car l'agrostide pourrait en souffrir ou en mourir. S'assurer d'appliquer la dose voulue à toute la surface à traiter. Employer 20 L d'eau par 100 m². Pour pulvériser sur l'agrostide, n'employer qu'un pulvérisateur à une seule buse. S'assurer qu'il n'y ait pas de chevauchement des bandes traitées, sans quoi les parties où il y a chevauchement reçoivent trop de solution et il y aurait alors risque de dégâts.

Fréquence maximale d'application :
NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés. Pour de meilleurs résultats, appliquer aux mauvaises herbes en croissance active, du mois de mai au début de juin, et en fin d'août à septembre. Sur les terrains irrigués ou arrosés où les mauvaises herbes ne subissent pas de stress dû à la sécheresse et ne sont pas difficiles à détruire, appliquer à n'importe quel moment. Le traitement en période de sécheresse ou lorsque les mauvaises herbes sont soumises à un stress, donne des résultats médiocres. Ne pas arroser le gazon 24 heures après le traitement. Ne pas appliquer aux pelouses fraîchement semées. Attendre jusqu'après la troisième tonte. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes. Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes. On peut faire la semence de gazon sans danger 1 à 2 semaines après l'application aux doses recommandées.

Interdire provisoirement l'accès aux surfaces gazonnées traitées : Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux domestiques pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, terres humides, estuaires ou habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole :
- NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat.
- Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.
- NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

ZONES TAMPONS :
Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats Terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Gazon dans les parcs	1	1	1	1	5
	Terrain de golf, gazon ou pelouse établi	1	1	2	1	10

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisateur du produit peut entraîner.

10-4427